

**Discours de M. Jean-Jacques DEBACQ, Préfet de l'Orne,
devant l'Assemblée Départementale
Vendredi 8 juin 2001**

C'est avec un plaisir partagé par tous les chefs des services déconcentrés de l'Etat, que je vous présente aujourd'hui le rapport d'activité des services de l'Etat dans l'Orne.

Cette rencontre solennelle complète les relations partenariales constantes entretenues par l'Etat et le Conseil Général, relations toujours empreintes de convivialité, fondées sur une grande confiance et une volonté partagée de transparence.

Je profite de cette rencontre pour saluer les conseillers généraux nouvellement élus ainsi que ceux qui ont été renouvelés dans leur mandat. A cet égard, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations personnelles pour votre réélection à la présidence de cette assemblée.

Je tiens aussi à saluer tout particulièrement la présence de Madame DUVAL et de Madame HOFFMANN dont l'arrivée multiplie par deux le taux de féminisation de cette assemblée. On peut noter toutefois qu'avec une progression de 100%, notre département demeure en dessous de l'évolution nationale puisqu'aux dernières élections cantonales, le nombre de conseillères générales sur la France entière a progressé de 200%. Pour impressionnant qu'il soit, ce résultat ne porte qu'à 10% la représentation des femmes dans les assemblées départementales. Mais cette évolution va dans le bon sens et je tenais à vous féliciter, Mesdames, d'y avoir contribué.

J'en viens maintenant à l'objet de mon intervention aujourd'hui à cette tribune.

Présenter succinctement l'activité annuelle des services de l'Etat dans le département est une entreprise que je ne peux concevoir sous l'angle de l'exhaustivité. Vous constaterez que la présentation du document qui vous a été remis rompt avec la déclinaison habituelle des activités par service. J'ai souhaité, cette année, articuler ce rapport

d'activité sur les 4 grandes orientations du projet territorial de l'Etat dans l'Orne, à savoir:

- l'action en faveur de l'attractivité et de l'ouverture du département
- le développement économique et l'aménagement du territoire
- la solidarité et la recherche d'une qualité de vie pour tous
- l'Etat au service du citoyen

Dans l'exercice de présentation orale auquel il m'appartient de me livrer aujourd'hui, je m'appliquerai donc à reprendre ce plan. Pour être aussi bref que possible, je m'en tiendrai aux faits les plus marquants de ces quatre chapitres et j'évoquerai rapidement les préoccupations du moment.

1) Agir pour l'ouverture et l'attractivité du département, cela ne pouvait se concevoir, au début de l'an 2000, sans un effort préalable de reconstruction. L'année s'est ouverte sur le passif de la **tempête du 26 décembre 1999** et la réparation des dégâts sur les éléments identitaires de l'Orne s'est imposée comme une nécessité, figurant en tant que telle, en tête des quarante actions inscrites au Projet Territorial de l'Etat dans l'Orne. Différentes opérations de reconstruction, notamment des repeuplements forestiers et des restaurations de cours d'eau, sont en cours de réalisation. Cela viendra compléter à plus long terme les efforts qui ont été réalisés par les services de l'Etat et les collectivités locales dans les premières semaines de l'année, pour parer au mieux à l'urgence de la situation.

Parallèlement aux interventions de secours, l'Etat est financièrement venu en aide aux collectivités, aux entreprises et aux particuliers touchés par la tempête. 1,5 MF ont ainsi été attribués au titre des secours d'extrême urgence aux victimes des calamités

publiques et 3 MF de subventions d'équipement ont été octroyés aux Collectivités Locales pour la réparation des dégâts sur le patrimoine non assurable. Ce qui porte à 4,5 MF la participation directe de l'Etat au règlement de la facture occasionnée par la tempête.

Réparation du patrimoine bâti, aides à l'agriculture, mesures fiscales diverses et, si l'on ajoute à cela les dépenses indirectes, par exemple les C.E.S. engagés pour réparer les dommages dans les exploitations agricoles et le total des prêts débloqués pour les réparations, on atteint globalement dans l'Orne, un total de 100 MF. Cet effort va se poursuivre, notamment dans le cadre de l'avenant au Contrat de Plan signé en septembre 2000.

L'Orne, qui a aujourd'hui pansé l'essentiel de ses plaies, se tourne désormais résolument vers l'avenir. **La réalisation des projets routiers et autoroutiers** focalise toutes les attentions et à juste titre, toutes les impatiences dans la mesure où les infrastructures de communication constituent pour le département, une chance historique de développement.

Le 22 juin prochain, l'inauguration de la section Cérisé-Maresché va connecter l'Orne pour la première fois au réseau autoroutier national et européen. Grâce à cette autoroute, l'Ouest de la France et en particulier notre département et notre région, vont bénéficier d'une voie d'accès adaptée aux exigences actuelles.

Il s'agit là d'un vecteur de développement, facteur de production de richesses. On comprend que l'ouverture de ce tronçon constitue une grande satisfaction pour l'ensemble des acteurs qui ont soutenu le projet.

Cette autoroute, qui desservira de nouvelles zones d'activité, représente effectivement une chance pour l'Orne, mais on peut aussi, la considérer par certains aspects, comme un enjeu dont il faut bien mesurer toutes les paramètres. L'autoroute, qui tend à favoriser les implantations d'entreprises, risque inversement de faciliter les départs. C'est pourquoi, il conviendra d'accompagner son arrivée en imaginant

des moyens permettant d'attirer et de fixer les entreprises ainsi que les habitants.

En conséquence, cet élargissement de l'horizon ornaïse vers la Sarthe représente davantage un défi qu'un aboutissement et c'est un défi qu'il nous appartient de relever et de gagner ensemble.

Conscients que l'Orne va se structurer autour des nouveaux axes de communication, les services de l'Etat mènent une réflexion quant aux effets de l'implantation de cette autoroute ainsi que de l'A 88 afin d'en tirer un maximum de bénéfices pour le département, notamment dans le domaine de l'économie et de l'emploi.

Je sais, par ailleurs, votre vigilance quant à l'avancement des travaux routiers prévus au Contrat de Plan Etat-Région.

A cet égard, je vous peux vous confirmer que les opérations routières du XIIème Plan dans le département de l'Orne avancent au rythme prévu lors de la signature du Contrat de Plan et défini dans le Projet Territorial de l'Etat (Cf. annexe).

2) La deuxième orientation du Projet Territorial vise à **Créer les chances d'une dynamique équilibrée du territoire et de l'économie.**

Cette ambition repose en partie sur la structuration pertinente des territoires et donc sur la **coopération intercommunale et sur les Pays.**

Le début de l'année 2000 a marqué la naissance de la CDC du Pays Bellemois, et la transformation de la Communauté de ville de Flers en Communauté d'agglomération. La fin de l'année a consacré la transformation du district d'Argentan en CDC.

La coopération intercommunale est un sujet sur lequel l'Orne avait pris quelque avance dans le passé. Et aujourd'hui, il est possible d'affirmer que le grand succès de la loi du 12 juillet 1999 relative au renouvellement et à la simplification de la coopération

intercommunale illustre non seulement la vitalité de la décentralisation française, mais aussi la volonté des élus locaux de se regrouper sur la base de projets communs en faveur du développement local et de l'aménagement du territoire. Cette loi, dite Loi Chevènement, a donné un coup d'accélérateur formidable à l'intercommunalité et celle-ci concerne maintenant 40 millions de Français sur 60. C'est dire combien les autres départements nous ont rattrapés.

Dans le contexte précédent le renouvellement des équipes municipales, sauf les trois exceptions que je viens de mentionner, l'intercommunalité dans le courant de l'année 2000 se caractérise davantage dans l'Orne par un statu quo que par des avancées significatives et cela n'est pas sans conséquence.

Je vais vous dire ma conviction :

Jusqu'à présent, il faut bien reconnaître que les maires ruraux se sentaient isolés, voire ignorés. Aujourd'hui, bien des élus, et particulièrement les maires ruraux, s'interrogent sur leur rôle, dans un contexte institutionnel nouveau.

Aujourd'hui, l'intercommunalité leur offre une chance historique de faire entendre leur voix dans une instance faite pour cela. Le maire pèse à nouveau sur des choix d'aménagement de sa commune et de son environnement immédiat. Au-delà du rôle des maires, c'est l'ensemble des acteurs de la vie publique dans le département qu'il convient de mobiliser pour élaborer la nouvelle carte de l'intercommunalité dans l'Orne. Car il nous faut maintenant passer à ce qu'il est convenu d'appeler une intercommunalité de deuxième génération.

L'intercommunalité ne signifie pas la mort des petites communes. Elle constitue, au contraire, la condition de leur survie, dans un espace élargi, plus à même de gérer des réalités de plus en plus complexes et de plus en plus variées. L'intercommunalité doit donc être perçue comme un nouveau champ d'action pour la commune.

J'aimerais à cet égard insister sur la méthode. Je convoquerai le moment venu, la Commission départementale de coopération intercommunale. Auparavant, avec le Président de l'Association des Maires de l'Orne, je réunirai le 25 juin prochain, l'ensemble des présidents des CDC du département afin de réfléchir avec eux, aux évolutions possibles de la carte intercommunale du département et de répondre aux questions qui se posent.

Cette coopération nouvelle que j'appelle de mes vœux doit également trouver sa manifestation concrète dans le développement des **pays**. Le découpage de ces pays fait l'objet, vous le savez, de propositions. Il y a des réactions, des approbations ou des critiques. Tout cela me paraît normal et sain. Le temps est à l'échange et à la réflexion. Pour bâtir l'avenir, mais sans préjuger en aucune manière du résultat de cette réflexion, il faut prendre en compte les réalités. Tout comme les CDC, les pays ne sauraient recouvrir un territoire par trop restreint. Leur intérêt en serait diminué. Pour autant, il ne peut être question d'associer des territoires que tout oppose, économie, paysage, culture. Les pays se doivent de réunir des espaces homogènes.

J'ajoute, pour conclure provisoirement sur ce point, que le Conseil Economique et Social est saisi d'un rapport sur le sujet, qu'il présentera au Conseil Régional. En juillet, la Conférence Régionale d'Aménagement du Territoire en débatera à son tour.

Il me faut maintenant en venir à quelques sujets douloureux, et j'évoquerai tout d'abord, le secteur, si présent dans l'Orne, de **l'industrie**.

Je ne peux pas vous cacher quelques inquiétudes à cet égard. Certes, tout le secteur industriel de l'Orne n'est pas concerné. Beaucoup d'emplois se créent tous les jours et c'est ainsi que le taux de chômage poursuit sa régression.

Toutefois, certaines grandes entreprises méritent toute notre attention en plusieurs lieux de l'Orne, mais je m'en tiendrai à évoquer **Moulinex**.

Vous connaissez les annonces qui ont été faites par la direction de l'entreprise.

Devant une telle perspective, je tiens à vous exposer les principes qui guident notre réflexion et demain, notre action :

- 1) La plus grande concertation possible avec les acteurs locaux de l'Orne.
- 2) L'Etat sera très attentif à ce que l'entreprise assume toutes ses responsabilités.
- 3) N'écarter aucune hypothèse, y compris une révision du plan de réindustrialisation.
- 4) Au cas où la perspective annoncée se réalise, à savoir la disparition de l'usine d'Alençon, mobiliser tous les moyens du Service Public de l'Emploi pour venir en soutien aux salariés concernés. Mais sur cet aspect des choses, je ne veux en aucune façon, anticiper sur l'issue des discussions des partenaires sociaux.
- 5) Imaginer, dès aujourd'hui, un dispositif d'aide à la revitalisation du bassin d'emploi d'Alençon. A cet égard, vous noterez que j'emploie, à dessein, le mot de revitalisation et non pas les mots de conversion industrielle car il faut explorer tous les secteurs de l'économie, et notamment celui des services, services aux entreprises et services aux particuliers.

Sur la question de Moulinex, l'Etat est en relation constante avec le Président de la Communauté urbaine d'Alençon et avec vous, M. Le Président du Conseil Général.

Il me faut également évoquer la situation de l'économie ornaise au regard de son **agriculture**.

Je vous rappelle que le premier cas d'encéphalopathie spongiforme bovine s'est déclaré dans l'Orne en octobre 98. A ce jour, douze troupeaux ont été abattus, ce qui représente 1582 animaux. L'Etat a naturellement indemnisé la perte de ces troupeaux, pour un montant total de 25 millions de francs.

Par ailleurs, la crise de l'économie de l'élevage qui s'est développée à partir de novembre dernier sur la base d'une crise de confiance des consommateurs, a bien évidemment fortement touché l'Orne.

Le principe des aides directes aux agriculteurs a été arrêté à Bruxelles en février dernier. A ce jour, tous les dossiers d'indemnisation ont été instruits par la DDAF et transmis à l'OFIVAL. Les premiers versements sont arrivés cette semaine sur les comptes bancaires des éleveurs bénéficiaires. Ce sont 23 MF qui sont mobilisés à ce titre. Des prêts bonifiés et le fonds d'allégement des charges complète ces soutiens directs (6,5 MF seront abondés par 4 MF provenant du Conseil Général).

A cette crise d'ampleur européenne s'est ajoutée la crise de la fièvre aphteuse, suite à la découverte d'un cas de sérologie positive sur des moutons d'origine anglaise, le **5 mars** à la Baroche-Gondouin. Une zone de surveillance de 10 km de rayon s'étendant sur les deux départements de l'Orne et de la Mayenne, a été mise en place, entraînant des restrictions importantes à la circulation des animaux des espèces sensibles.

Des restrictions à la commercialisation des denrées sont venues s'ajouter par la suite aux interdictions de déplacement des animaux.

Les départements de l'Orne et de la Mayenne sont définitivement sortis de l'embargo le 23 avril 2001, soit plus d'un mois et demi après la mise en place de la zone de surveillance.

Une enveloppe de 30MF a été débloquée par l'Etat pour favoriser le dégagement ou le maintien dans les élevages des animaux concernés. Pour ce qui relève de ce deuxième volet d'indemnisation, la DDAF a instruit plus de 2 700 dossiers. Les mises en paiement s'effectuent de manière locale et sont transmises à la Trésorerie Générale. Les versements sont donc imminents.

Des crédits complémentaires «agriculteurs en difficulté» sont attribués à l'Orne et à la Mayenne pour permettre, dans des situations justifiées, d'alléger ou annuler les pénalités encourues par les agriculteurs qui n'ont pu honorer les cotisations restant dues.

Vous aurez noté qu'à titre exceptionnel, les crédits consacrés à l'indemnisation des éleveurs sont déconcentrés dans l'Orne et dans la Mayenne et s'inscrivent dans un circuit départemental (GDS, DDAF, TG).

Par ailleurs, à ma demande, Monsieur le Trésorier-Payeur Général a animé une cellule économique qui a pour objet d'apporter des solutions pratiques et locales aux difficultés que peuvent rencontrer les petites et moyennes entreprises, les commerçants et les artisans dont l'activité a souffert indirectement des mesures de restriction.

Pour ces entreprises, dans le secteur géographique le plus concerné, une action collective va se réaliser dès ce mois-ci. Elle sera soutenue à 50% par l'Etat. En outre, une action de promotion touristique a été décidée avec le Conseil Général et le Conseil Régional. L'Etat y affectera 2 MF (Elle démarre au mois de juin et se prolongera au cours de l'année pour inscrire l'action dans la durée).

Enfin, vous avez pu constater que tout au long de cette crise, nous nous sommes appliqués à informer régulièrement les différents intervenants, et notamment le Conseil Général, au cours de nombreuses réunions.

Permettez-moi encore un mot sur le chapitre de l'agriculture, pour évoquer les Contrats Territoriaux d'Exploitation. La section CTE de la CDOA a déjà examiné 75 projets dont 71 ont reçu un avis favorable. A ce jour, 20 CTE sont signés et plusieurs autres le seront cette semaine.

Néanmoins les CTE peinent quelque peu dans l'Orne à trouver leur vitesse de croisière. Il convient de rappeler que les mesures environnementales qui s'appuient sur des orientations européennes,

visent à compenser les efforts ou le surcoût occasionné par l'adoption de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement. Le bénéfice des CTE implique donc qu'il y ait effectivement une évolution des modes de production dans le sens du développement durable et du maintien des agriculteurs sur le territoire.

Au chapitre du développement économique, je souhaite aussi évoquer **les fonds structurels européens** dont les critères d'attribution ont été redéfinis en 2000.

Que ce soit à l'échelle de l'Europe, de la Région, des communes ou de leurs groupements, on peut souligner que dans le domaine de la politique contractuelle, l'année 2000 aura été une année de renouvellement:

Renouvellement donc, du document unique de programmation - le DOCUP – sur lequel se fonde la répartition des fonds structurels européens. Le nouveau DOCUP, document de base établi pour 7 ans, conjugue les priorités communautaires et les priorités régionales. Il a été approuvé par la Commission européenne au début de cette année. Le complément de programmation, document intermédiaire de référence pour l'ensemble des acteurs du programme, a été validé par le comité de suivi début mars, ce qui veut dire que les premiers conventionnements et les premiers paiements au titre du FEDER, du FSE et du FEOGA seront effectifs dans le courant de cet été.

L'an 2000 marque aussi l'engagement du quatrième **contrat de plan Etat-Région**. Il résulte, comme le DOCUP, d'un partenariat exemplaire qui traduit une volonté partagée de préparer l'avenir de la Basse-Normandie sur la base de la concertation et de la complémentarité. A cet effet et afin de renforcer la synergie entre l'enveloppe du Contrat de plan Etat-Région et les fonds structurels européens, les programmes ont été calqués sur la même période – 2000-2006. Entre les fonds structurels européens et les crédits de l'Etat et des Collectivités Territoriales assortis au contrat de plan, la Basse-Normandie dispose jusqu'en 2006, d'une enveloppe globale qui dépasse 12 milliards de francs.

3) Pour ce qui relève de la 3eme orientation du Projet territorial, c'est-à-dire **la solidarité et la qualité de la vie**, je m'en tiendrai à évoquer brièvement les **contrats de ville**.

Comme vous le savez, une convention a officialisé en janvier 2000, la participation du Département dans la mise en œuvre des contrats de ville et en milieu d'année, des conventions-cadre ont fixé les grandes orientations des contrats de ville d'Alençon, Flers et Argentan.

Les contrats de ville renouvelés se caractérisent par leur élargissement : élargissement à de nouveaux partenaires, élargissement des thématiques, et même élargissement du cadre géographique pour Alençon et Flers qui s'inscrivent désormais dans un périmètre intercommunal.

La solidarité, qui s'exerce à travers la politique contractuelle, s'exerce également à travers d'autres actions conduites par l'Etat. Je ne m'étendrai pas sur ces actions, que ce soit les actions en faveur des personnes âgées, celles en faveur des jeunes qui, comme vous savez, mobilisent toute mon attention. Je ne m'étendrai pas non plus sur la lutte contre les exclusions. Cela demeure bien entendu, une préoccupation permanente. Nous continuons et nous continuerons, en partenariat avec vos services, à œuvrer au bénéfice de nos concitoyens les plus fragiles, pour tenter d'apporter des réponses à leurs problèmes, notamment en favorisant leur retour à l'emploi.

Au titre de **la vie associative**, l'actualité me conduit à souligner l'implication de l'Etat dans la préparation du centenaire la Loi 1901. Cette célébration est l'occasion de rappeler notre attachement au dynamisme de la vie associative et de favoriser l'implication des jeunes dans les associations, et par là-même, leur intégration dans la société civile.

4) Quatrième et dernière orientation, **« Construire un Etat local plus accessible, plus décloisonné, plus évolutif »**, ce qui consiste, en

d'autres termes, à moderniser l'administration de l'Etat dans l'Orne et à la rapprocher du citoyen.

Cet effort de rapprochement implique un effort de communication, notamment grâce aux **technologies de l'information et de la communication**. Les services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Orne se sont dotés, il y a déjà plus d'un an, d'un site internet qui permet aux usagers, sans attendre et sans se déplacer, d'obtenir des renseignements pratiques sur les horaires d'ouverture des bureaux, la liste des documents nécessaires à l'élaboration d'un passeport, quelques informations sur l'hôtel de Guise etc...

L'année 2001 sera l'année de la transformation de ce premier site. En attendant la mise en place des téléprocédures, un nouveau site plus complet, sera mis en ligne prochainement dans moins d'un mois. Ce ne sera plus le site des services de la préfecture et des sous-préfectures, mais le site des services de l'Etat. Véritable portail des services de l'Etat dans l'Orne, ce site sera résolument tourné vers l'information du citoyen-internaute.

L'Etat au service du citoyen m'amène tout naturellement à parler des enjeux du **passage à l'euro**.

Dans notre département, deux comités ont assuré en 2000 et continueront d'assurer toute cette année la préparation du passage à l'euro:

Le Comité de pilotage, que je préside, est une instance d'impulsion et d'orientation de toutes les actions liées au passage à l'euro,

Le Comité de suivi présidé par Monsieur PERY, Trésorier-Payeur-Général, a essentiellement pour mission de mettre en œuvre des actions d'animation, de planification et de coordination des travaux de préparation dans le département.

Deux groupes de travail spécialisés ont également été mis en place:

Le groupe dit "publics spécifiques" chargé de coordonner les actions en direction des personnes qui risquent d'avoir des difficultés d'adaptation à la nouvelle monnaie.

Le groupe " collectivités locales" chargé de sensibiliser les élus aux nécessités d'une préparation sérieuse à l'euro.

On constate, à ce jour, tant en ce qui concerne les entreprises que les collectivités locales, que le degré de préparation est extrêmement variable.

Les services de l'Etat s'obligent, de leur côté, à donner l'exemple. Depuis le 1er juillet 2000, tout marché de l'Etat à échéance au-delà du 31/12/01 est rédigé en euro et les arrêtés préfectoraux sont dorénavant libellés en francs et en euros. Quant aux fonctionnaires, ils seront payés en euros à compter du mois prochain. Par ailleurs, tous les agents de l'Etat dans l'Orne ont d'ores et déjà bénéficié d'une demi-journée de "formation Euro" pour leur gouverne personnelle et pour être capables, le moment venu, d'informer les usagers mis en difficulté par l'avènement de la nouvelle monnaie.

Vous l'avez compris à travers mes propos, l'Etat veut être un acteur responsable du développement économique et de la sauvegarde de l'emploi, un partenaire loyal et constructif, tout en étant toujours attentif à assurer l'ensemble de ses missions au service des citoyens.

Je reste bien entendu, Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux, à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions .